

Le Nay – Técu – BP 80133 - 81604 GAILLAC Cedex

N° 4 - DEMANDE DE RESILIATION DU CONTRAT D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

« Formulaire à retourner complété à : assainissementcollectif@gaillac-graulhet.fr »

- Agissant en tant que titulaire d'un contrat d'assainissement collectif * : ☐ LE PROPRIÉTAIRE
☐ LE LOCATAIRE

☐ Madame ☐ Monsieur ☐ Personne morale (entreprise, SCI, ...) - n° SIRET* : _____
Nom et prénom* : _____ Date de naissance* : _____
Adresse* : _____
Code postal* : _____ Code postal* : _____
Tel* : _____ Tel* : _____

*** Est le seul redevable de la facture de clôture applicable dans le cadre de cette demande**

- Je demande la résiliation de mon contrat d'assainissement collectif, pour le motif suivant concernant le logement situé à l'adresse suivante :

☐ Déménagement de ma location* ☐ Vente ☐ Autre : _____
Adresse complète* : _____
Code postal* : _____ Ville* : _____

*** A compléter obligatoirement. Les formulaires incomplets ne pourront être traités.**

- J'indique les informations suivantes relevées sur le compteur d'eau :

Date de sortie des lieux (bail ou acte notarié) * : _____	Index du relevé* : _____ m3
Point de comptage n°* : _____	
Compteur d'eau n°* : _____	

Pièces à fournir :

☐ Bail de sortie ou attestation de vente

***Chiffres noirs sur fond blanc ou blancs sur fond noir. Ne pas tenir compte de la partie rouge.**

- En soumettant cette demande, je m'engage à :

- ☒ Garantir l'exactitude des données renseignées en fournissant une demande complète, à défaut, la demande ne pourra être traitée et une demande de pièce sera adressée au demandeur ;
☒ Honorer la facture de clôture d'assainissement collectif selon la délibération des tarifs en vigueur de l'Agglomération.

Date et Signature du demandeur (signature manuscrite)

Formulaires, délibérations et règlement de service disponibles sur le site internet www.gaillac-graulhet.fr

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et exercer vos droits, consultez la notice disponible sur notre site internet : www.gaillac-graulhet.fr, dans la rubrique Habiter / Assainissement